

La Charte **Jog'Ethic**^{2d} Entre Dunes et Mer

1987 Rapport Bruntland :

« Développement durable = un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Avec sa charte, l'USL jogging s'engage dans une démarche citoyenne de respect de l'Homme et de l'Environnement dans différents domaines :

I SOCIAL

- Permettre au plus grand nombre de participer, moyennant une adaptation des tarifs pour certaines catégories de personnes.
- Valoriser le travail des bénévoles par une promotion de leur activité dans les supports de communication et pendant l'évènement par une identification facile.
- Donner aux bénévoles la possibilité de se former aux responsabilités qu'ils assumeront avant et pendant la manifestation.
- Privilégier les partenaires et fournisseurs qui ont une politique sociale adaptée.

II COMMUNICATION ECO-RESPONSABLE

- Limiter la production d'imprimés de communication.
- Favoriser la communication électronique.
- Privilégier les matériaux éco-labellisés.
- User de supports de signalisations respectueux de l'environnement, naturels, réutilisables ou recyclables

III ENVIRONNEMENT

- Privilégier les partenaires et fournisseurs qui développent une politique environnementale.
- Sensibiliser les participants et les spectateurs à la protection de l'environnement et des écosystèmes
- Limiter la pollution et les nuisances générées par la manifestation.
- Limiter la consommation d'eau et d'énergie
- Promouvoir le comportement citoyen et responsable des bénévoles.

IV TRANSPORTS

- Limiter les déplacements nuisant à l'environnement pour réduire l'empreinte carbone.

V ALIMENTATION et SANTE

- Distribuer des ravitaillements sains et adaptés à la pratique sportive en privilégiant les productions locales, d'agriculture biologique ou issus du commerce équitable.
- Informer et sensibiliser les participants et les spectateurs sur les besoins nutritionnels spécifiques à la pratique sportive.
- Limiter le gaspillage en offrant les denrées inutilisées aux associations de solidarité dans le respect de la législation.

VI SENSIBILISATION et EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mener une action de Promotion et Sensibilisation auprès des participants, spectateurs et bénévoles.
- Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans la répartition des tâches et la distribution des récompenses.
- Répartir équitablement les récompenses entre les différentes catégories de coureurs.